

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2023

Présents : V. ARRIGHINO, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, R. PASSELANDE, D. PICCHIONI, J-L SOZET

Absents excusés : S. COMBE, P. ROBERT, A. TURC

Procuration donnée : De P. ROBERT à E. FERNANDEZ

AVENANT MARCHE AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Il a été décidé de remplacer la clôture bois par une clôture rigide au niveau de l'aire de jeux. Un avenant au marché est donc nécessaire. L'avenant se solde par une moins-value de 8.420€ HT et d'une plus-value du même montant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIVOM

Vincent Arrighino souhaitant quitter son poste de délégué au SIVOM, il est demandé au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué.

La candidature de Christine Jacquot est proposée.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

A partir du 1^{er} janvier 2024, obligation est faite aux collectivités de changer de nomenclature comptable. Il convient de passer de la nomenclature comptable M14 à la M57.

Afin de matérialiser l'accord de la Commune, une délibération d'adoption de la nomenclature M57 est nécessaire.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE CONVENTION « ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE EAU-ASSAINISSEMENT »

Des rencontres territoriales ont été organisées cet automne par la Communauté de Communes de la Matheysine afin de recueillir l'avis des élus pour créer un poste d'accompagnement à l'ingénierie « eau et assainissement ».

La majorité des élus présents aux différentes instances s'est positionnée en faveur de la création d'un service mutualisé, et donc la création d'un poste d'accompagnement.

Le Maire sollicite donc l'autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes de la Matheysine pour la création d'un service mutualisé « Accompagnement en ingénierie eau-assainissement ». Cette convention entre en vigueur au 1^{er} juin 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Le financement de poste d'accompagnement est fixé selon la taille de la commune, à savoir 1.000€ / an.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation de services de transport scolaire.

La convention a pour objet de définir les compétences et responsabilités que la Région Auvergne-Rhône-Alpes délègue à la Commune, pour l'organisation d'un service de transport routier non urbain.

A titre d'information, la signature de cette convention a fait bénéficier la commune d'une subvention de 13 224.72 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE CONVENTION « REFERENT DEONTOLOGUE ELUS »

La Loi « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que chaque élu local puisse consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes de déontologie.

Ce référent déontologue doit répondre à certaines conditions :

- Ne pas exercer au sein des collectivités auprès desquelles il est élu local ;
- Ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans ;
- Et enfin, ne pas être agent de ces collectivités, et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

Il est donc proposé de signer une convention avec le Centre de Gestion 38 (CDG38) pour l'adhésion au dispositif « référent déontologues élus ».

Dans l'attente de la montée en puissance du dispositif, le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle versée au CDG38 (au taux inchangé de 0.1%).
(Susceptible d'évoluer par avenant)

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

PRESENTATION DE L'ARRETE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Une étude sur la défense incendie de la Commune a mené à la rédaction d'un rapport cartographiant les risques et les pistes d'améliorations à envisager. Des réflexions supplémentaires seront menées en parallèle de la rédaction du schéma directeur d'eau potable.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

•Présentation du projet de schéma directeur d'eau potable

La Commune doit s'assurer que l'alimentation en eau potable soit rendue dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes qui vont pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet la collectivité doit disposer d'un outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

A cet effet, la société Tri-eaux a produit un rapport sur l'inventaire et le diagnostic du réseau d'eau potable existant. De ce rapport découlent des préconisations de travaux notamment en matière de défense incendie. Une prochaine réunion est prévue début juillet pour finaliser le document et faire le point sur les coûts estimés des travaux à prévoir.

• Achat terrain situé aux abords du stade

Le Maire rappelle qu'en 2015, la Commune s'était engagée à acheter un terrain situé aux abords du stade d'une superficie de 3.779m².

Dans la continuité et pour la signature du compromis de vente, le vendeur a souhaité réévaluer le prix initial et propose donc de vendre la parcelle au prix de 1.600€.

Le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour réévaluer le prix d'achat.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

• Demande de subvention du « Foyer pour tous »

Par courrier du 23 mai, le foyer pour tous situé à la Motte d'Aveillans a sollicité le versement d'une subvention afin de pérenniser ses actions.

Il est proposé le versement d'une subvention de 200€.

Décision et résultat du vote : Vote pour à l'unanimité

•Présentation du projet de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la source des Jeannots

La Commune est en attente du rapport du géomètre (bornage) concernant la répartition des surfaces publiques/privées.

• Présentation de l'étude hydraulique aux Liorats

Une étude hydraulique concernant l'évacuation des eaux pluviales sur le chemin des Liorats a été commandé au cabinet Nicot. Le but de cette étude étant de démontrer les difficultés de gestion mais également les risques de ruissellement en cas de fortes pluies. Un premier chiffrage a été reçu mais doit faire l'objet de recherches de financement.

- **Présentation du devis de maintenance d'installation d'eau potable**

Un devis a été demandé à l'entreprise Veolia afin de disposer d'un contrat de maintenance préventive des groupes de pompage et d'entretien des lampes UV. Ce contrat doit également permettre de saisir Veolia sur des demandes d'interventions urgentes.

- **Assurance**

Un rendez-vous a eu lieu avec l'assureur de la Commune pour refaire le point sur les contrats en cours, et notamment les réévaluer au besoin. De nouvelles propositions tarifaires sont en attente de la part de l'assureur.

- **Réhabilitation de l'ancienne école de la Ville**

Après réunion du groupe de travail (composé de Angélique Turc, Vincent Arrighino, Ophélie Dumas, Philippe Robert et Richard Passelande) concernant l'étude des devis proposés par les artisans concernant la réhabilitation de l'ancienne école de la ville, et rencontre avec l'architecte du projet, de nouvelles propositions sont en cours d'examen et devraient conduire à un démarrage d'ici la fin de l'année des premiers travaux.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.